

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	492
Artikel:	L'année 1936 et le féminisme : (sous toute réserve d'omissions ou d'erreurs)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262570

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année 1936 et le féminisme

(Sous toute réserve d'omissions ou d'erreurs.)

I. A L'ÉTRANGER.

AUTRICHE: Le féminisme autrichien subit une perte immense par le décès, à l'âge de 97 ans, de Marianne Hainisch, ancienne présidente du Conseil National des Femmes, la fondatrice et l'initiatrice universellement vénérée du mouvement féministe dans ce pays.

BELGIQUE: La proposition formulée par le comte Carton de Wiart que les femmes puissent être inscrites sur les listes électorales pour participer aux élections provinciales est repoussée, mais à une faible majorité. En revanche, lors des élections parlementaires, deux femmes (Mmes Isabelle Blume et Degeer) sont élues à la Chambre des députés, et trois femmes (Mme Spaak, Mme Baers et Odile Maréchal) entrent au Sénat par cooptation.

BRÉSIL: Mme Berta Lutz, présidente de la Fédération pour le progrès féminin, est nommée députée, selon le système de la représentation proportionnelle, une vacance s'étant produite à la Chambre des députés.

DANEMARK: D'après le même système des « Vient-ensuite », Mme Ing. Hafisen, avocat à Copenhague, et membre du Comité de l'Alliance Internationale, entre à la Chambre Haute de ce pays.

ETATS-UNIS: Un timbre à l'effigie de Susan B. Anthony, la célèbre pionnière du mouvement suffragiste, est mis en circulation par l'administration des postes, à titre d'hommage au féminisme.

— Lors des élections de novembre, cinq femmes sont élues membres de la Chambre des Représentants, et une au Sénat.

ESPAGNE: Lors des élections d'avril 1936, six femmes sont élues députées aux Cortés.

— Le gouvernement de Valence nomme Mme Isabella de Palencia ambassadeur à Stockholm.

FRANCE: Le nouveau gouvernement présidé par M. Léon Blum confie trois portefeuilles de sous-secrétaires d'Etat à des femmes: celui de l'Education nationale (anciennement Instruction publique) à Mme C. L. Brunschwig, celui de la Protection de l'Enfance à Mme Suzanne Lacorre, et celui des Recherches scientifiques à Mme Irène Joliot-Curie, qui ne l'accepte que par dévouement à la cause féministe, et y renonce peu de temps après pour se consacrer à ses études.

— Pour la Xe fois, la Chambre des Députés vote à l'unanimité moins une voix la reconnaissance des droits politiques aux femmes.

— Lors des élections sénatoriales, la propagande féministe empêche la réélection de M. Duplantier, sénateur de la Haute-Vienne, dont le rapport grossier et insultant pour les femmes avait suscité un scandale.

— La politique inaugurée au cours de l'année précédente de faire entrer des femmes comme conseillères adjointes avec voix consultative dans les Conseils municipaux continue à donner d'excellents résultats, et le nombre augmente des municipalités qui adoptent ce système.

— Lors des élections parlementaires du mois de mai, toutes les Associations féministes or-

ganisent des campagnes de propagande de très grande envergure, avec affiches, meetings, « scrutins blancs », etc.

— Une des pionnières de l'activité féministe Mme Marg. Durand, fondatrice et directrice du journal quotidien *La Fronde*, rédigé, composé et exécuté uniquement par des femmes, meurt à un âge très avancé.

— Le Sénat discute la loi Renoult modifiant la statut civil de la femme en France.

FINLANDE: Seize femmes sont élues au Parlement, en augmentation sur le chiffre précédent des femmes députées.

GRANDE-BRETAGNE: Pour la première fois dans l'histoire parlementaire britannique, c'est à une femme députée, Miss Horsbrough, qu'incombe l'honneur de répondre au discours du Trône.

INDES: Les femmes deviennent éligibles au Conseil d'Etat pour lequel elles possédaient déjà le droit de vote.

INTERNATIONAL: Le Conseil International des Femmes tient une Conférence aux Indes, et un Congrès à Dubrovnik, au cours duquel la baronne Boel (Belgique) est élue présidente en remplacement de Lady Aberdeen, qui refuse toute réélection.

— La Fédération internationale des Femmes dans les professions et les carrières libérales tient son Congrès à Paris, qui est honoré par la présence de deux femmes ministres d'Etat, Mme Brunschwig et Miss Perkins.

— La Fédération internationale des Femmes universitaires se réunit en Congrès à Varsovie. Dean Gildersleeve (Etats-Unis) est élue présidente en remplacement du professeur Westerdijk (Hollande).

ITALIE: Grazia Deledda, romancière, titulaire du prix Nobel de littérature, meurt à l'âge de 61 ans.

NORVÉGE: Une femme est élue membre du Storting.

— Le projet de loi rendant les femmes éligibles à toutes les fonctions de l'Etat y compris l'Eglise, l'armée et le corps diplomatique échoue au nouveau devant le Parlement, mais à une petite majorité.

SUÈDE: Dix femmes sont élues membres du Riksdag, dont Mme Hesselgren, présidente du Conseil national des femmes suédoises.

— Mme I. Walin, membre du comité de l'Alliance Internationale, présidente de plusieurs Sociétés féministes, ancienne inspectrice de l'enseignement ménager, meurt à l'âge de 68 ans.

SOCIÉTÉ DES NATIONS: Dix-sept femmes représentant seize pays font partie des déléguées nationales à l'Assemblée. Deux d'entre elles sont nommées vice-présidentes de Commissions, et une rapporteure.

— Quarante femmes, représentant douze pays font partie des déléguées nationales à la Conférence Internationale du Travail.

— A la demande de plusieurs gouvernements, il est décidé de faire figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée de 1937 la question du statut politique et civil de la femme.

— De son côté le B. I. T. décide d'entreprendre une vaste enquête sur la situation économique de la femme qui travaille.

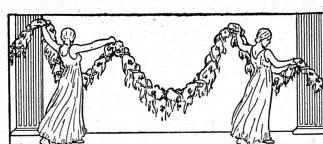
II. EN SUISSE.

BALE: L'Association pour le Suffrage célèbre le XXme anniversaire de sa fondation.

moral. Car, si ce besoin de compensation peut pousser l'individu (femme ou homme) à s'élever dans un autre domaine (une jeune fille peut favoriser au point de vue extérieur, par exemple, chercher en revanche à marquer sa supériorité au point de vue intellectuel ou altruiste), et tendra par conséquent à un but utile, il pourra aussi se manifester de façon négative en tentant à rabaisser la ou le partenaire. Les considérations de Mme Meier à ce propos, sur la psychologie de la prostituée et de son compagnon, ont très vivement intéressé même ceux qui ne partageaient pas ses théories. Et l'habileté échange de vues qui, après toute conférence, est de tradition chez les suffragistes genevoises, a permis à plusieurs personnes dans le très nombreux auditoire de Mme Meier de discuter avec elle divers points encore. C'est un bon début d'année pour l'activité suffragiste.

LAUSANNE: — Il y avait une telle affluence d'auditrices le 15 janvier, pour entendre Mme A. Quinche, présidente de la Section de Lausanne du Suffrage féminin, parler de la défense aérienne passive, que les salons, les corridors du Lycée étaient au comble et que nombre de personnes ne purent entrer. Sans doute faudra-t-il répéter cette causerie où les devoirs de la population civile en temps d'attaques aériennes ont été exposés avec clarté, bon sens et intelligence.

Il ne sert de rien, a dit Mme Quinche, de réagir contre ces mesures défensives sous prétexte qu'elles sont attentatoires à la liberté individuelle, il ne sert de rien de s'insurger contre des procédures si barbares de réduire l'ennemi, il ne sert de rien de gémir; il faut agir, se préparer, obéir aux ordres donnés, se tenir au courant, suivre les cours de soins à donner aux blessés et aux gazés; ne pas croire, parce qu'on se prépare à se défendre, que la guerre soit imminente; il faut, après cela, s'efforcer de lutter contre la guerre, contre la psychose de guerre, et travailler de toutes ses forces à l'avènement de la paix. S. B.



A travers les Sociétés

Union des Femmes de Lausanne.

L'Union des Femmes de Lausanne a tenu, le 17 décembre, son assemblée générale annuelle sous la présidence de Mme L. Comte, avocate, avec Mme Duboux-Fonjallaz comme secrétaire.

La crise, qui diminue les ressources de l'Union, augmente ses activités, notamment le travail du bureau d'adresses et du bureau de consultations juridiques gratuites. L'Union a continué, durant cet exercice, ses séances mensuelles avec causeries, et a organisé une conférence sur l'emprunt de défense nationale, donnée par M. J. Carrard; elle a souscrit deux parts de cent francs à cet emprunt. Elle a signé avec les Associations féminines lausannoises une lettre de protestation contre le règlement interdisant tout travail rétribué aux femmes d'employés communaux. Elle continue ses cours d'été et d'hiver (langues, soins aux malades, coupe, confection, mode) qui ont réuni, cette année, 238 élèves, réparties en quinze classes.

L'Assemblée a entendu les rapports de la caisse, Mme Graf, de l'économie, Mme Gubser, des dames recevues (Mme Chamot), du Bulletin féminin (Mme Laurent), du bureau de consultations juridiques, présenté par Mme Vodz, Fondé il y a trente ans par Mme Girard-Vielle et Mme E. Sermant, ce bureau, qui donne trois consultations hebdomadaires avec le concours de

Toutes les Sociétés féminines réunies obtiennent la nomination d'une femme dans la Commission cantonale de contrôle des prix.

CONFÉDÉRATION: La motion Rittmeyer, portant atteinte au droit au travail de la femme fonctionnaire est repoussée aux Chambres fédérales, grâce à la vigilance et aux démarches des organisations féminines.

— Les démarches répétées des organisations féminines pour obtenir la nomination de femmes dans les Commissions fédérales de contrôle des prix, des programmes de Radio, etc. n'obtiennent que partiellement des résultats.

FRIBOURG: Le Grand Conseil vote une loi autorisant les paroisses protestantes de ce canton à introduire chez elles, si elles le désirent, le suffrage féminin ecclésiastique, l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse, et l'adjonction d'une assistance officielle aux pasteurs. Le Synode de l'Eglise cantonale restreint la portée de cette loi en déclarant que les paroisses ne pourront l'appliquer que si elles sont saisies d'une pétition signée par le 10 % des femmes de la paroisse, qui sera soumise au vote des électeurs masculins de celle-ci.

GENÈVE: Lors des élections judiciaires, la seule femme candidate, Mme Blanche Richard, juge assesseur de la Chambre pénale de l'enfance est élue en tête de liste, à une écrasante majorité.

— La candidature de Mme Alice Arnold au poste de tuteur général échoue lors de la désignation du titulaire de ce poste par le Conseil d'Etat.

— Une initiative populaire est lancée par un groupe de citoyens, qui restreint de façon inquiétante le droit au travail des femmes fonctionnaires mariées.

GLARIS: La Landsgemeinde de ce canton repousse à la presque unanimité une proposition tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote en matière scolaire, ecclésiastique et d'assistance.

NEUCHATEL: Mme Sophie Picard est nommée professeur de géométrie analytique et de géométrie projective à l'Université de Neuchâtel, dont elle est le seul professeur féminin.

VAUD: La Municipalité de Lausanne adopte, malgré les pétitions et les requêtes des organisations féminines, un règlement qui porte une grave atteinte au droit au travail de la femme mariée, et dont l'application ne manque pas de se révéler pleine de difficultés.

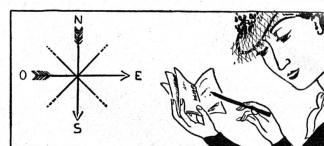
— Le parti radical lausannois décide d'admettre des femmes comme membres, et deux femmes font partie de son Comité directeur, à titre de représentantes du groupe féminin de ce parti.

— Un projet de loi est déposé au Grand Conseil d'après lequel toute institutrice qui se marie devrait démissionner.

ZURICH: L'Ecole d'infirmières de Zurich crée à la suite du Congrès des Infirmières féminines de 1896, par la Société d'utilité publique des Femmes suisses, complètement reconstruite et agrandie, inaugure solennellement ses nouvelles installations ultra-modernes, pouvant recevoir 140 patientes.

de laquelle elle est faite. Nous espérons vivement que cette tentative de coopération, à laquelle notre journal est heureux de s'associer en lui ouvrant gratuitement ses colonnes, rendra des services à tous les membres de cette organisation.

Mme Blanche Richard cherche pour le Foyer post-scolaire de Chouilly une baignoire pour adultes, des verres de table et diverses pièces de vaisselle. S'adresser directement à Mme Sermant, Athénée, Genève (tel. 68.842).



Carnet de la Quinzaine

Dimanche 24 janvier:

BERNE: Groupe suisse « La femme et la démocratie », Casino, de 10 h. 15 à 17 h. Journée commune des femmes suisses. (Voir plus haut.)

Lundi 25 janvier:

GENÈVE: Association féminine d'éducation nationale, Radio-Genève, 18 h. 15: *Les ressources pharmaceutiques dans un ménage*, causerie par T.S.F. par Mme le Dr. R. Girod.

Mardi 26 janvier:

LAUSANNE: Comité du Mouvement Féministe, Foyer féminin, rue de Bourg, 20 h. 30: Réunion par invitations de travailleuses sociales. Présidence de Mme Sermant. Echange de vues sur la propagande.

Id. Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Société romande de diffusion, 18 h.: *Autres filles, pour leur bonheur et celui de leur famille*, causerie par T.S.F. par Mme Marie Wenger (Morges).

MONTRÉAL: Ligue de Femmes abstinents et Groupe Suffragiste, Hôtel des Familles, 20 h. 30: *La règle des alcools*, conférence par M. Oedermann.

Vendredi 29 janvier:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, grande salle de l'Ecole d'études sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet, 18 h. 15: *Le problème de la prostitution (Étuves et institutions de prévention et de rééducation, police féminine, etc.)*, par Mme Gourd, présidente du Cartel.

Lundi 1er février:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite (Thé suffragiste): *Notre pain quotidien*, causerie par M. le Dr. V. de Senarcens.

Id. Association féminine d'éducation nationale, Radio-Genève, 18 h. 15: *L'hygiène de la peau chez les enfants*, causerie par T.S.F. par M. le Dr. Florin.

Mercredi 3 février:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Réunion familiale ouverte non seulement à tous les membres de l'Association, mais à toutes les personnes qui désirent passer une soirée en commun, avec leur ouvrage, en s'entretenant de questions actuelles intéressantes.

Id. NEUCHATEL: Union féministe pour le Suffrage, Restaurant sans alcool, 20 h. 15: *Dans quelle mesure la femme mariée peut-elle disposer de ses biens?* causerie par Mme J. Robert-Challandes.

Jeudi 4 février:

LAUSANNE: Commission d'éducation de l'Alliance nationale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Société romande de radio-diffusion, 18 h.: *L'éducation familiale par la mère seule*, causerie par T.S.F. par Mme George Claude, journaliste (Lausanne).

Vendredi 5 février:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, grande salle de l'Ecole d'études sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet: *Le problème de la prostitution, l'éducation morale et sexuelle de la jeunesse*, par Mme le Dr. Golay-Oltramare, professeur d'hygiène dans les établissements d'instruction secondaire.

Id. LAUSANNE: Groupe Suffragiste, 20 h. 30: *Lyceum-Club: Flora Tristan 1803-1844) féministe et femme de lettres*, causerie par Mme C. Delhorbe-Jacotet.

Entretiens sur l'Education

Mensuel de 8 petites pages

« Aux Mères »

42me année

Rédaction et Administration: 19, r. Töpfli, Genève

Abonnements. En Suisse: 1 fr. 50. — *Compte de chèques postaux I. 542. Entretiens sur l'Education*.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Price de l'abonnement annuel: 6 sh. 45,00 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER